



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 septembre 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/09/2008

Reçu en Préfecture le :

D - 20080469

CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 septembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, (*présente à partir de 17h 30*) M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, (*présent à partir de 17h 30*) Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, (*présent jusqu'à 16h 55*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Chantal BOURRAGUE, M. Jacques RESPAUD,

Associations bordelaise sportives. Aides en faveur du développement du sport. Avenant. Année 2008. Autorisation de signature.

Mme Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations D-20070616 du 17 décembre 2007 concernant le vote du budget primitif 2008 et D-20080283 du 16 juin 2008 concernant la Décision Modificative n°1, vous avez décidé l'affectation de l'enveloppe dédiée aux sports en 2008 et adopté les conventions afférentes.

Depuis, des besoins complémentaires concernant le Stade Bordelais, les Girondins de Bordeaux Handball Club, la SASP Union Bordeaux Bègles et les Girondins de Bordeaux Omnisports sont apparus.

Dans un premier temps, il est nécessaire d'augmenter la subvention de fonctionnement du Stade Bordelais. En effet, par acte notarié reçu par Maître Georges Chambrière les 13 mars et 8 mai 1973 et modifié le 10 janvier 1994, il a été convenu que la Ville de Bordeaux verserait à l'association Stade Bordelais une subvention de fonctionnement pour l'entretien du Stade Sainte Germaine, dont le montant doit être révisé, chaque année, en fonction de la variation de l'indice INSEE de la construction (3^{ème} trimestre). Pour 2008, cette aide, calculée suivant la base ci-dessus, s'élève à 229 948 €, ce qui nécessite la passation d'un avenant à la convention établie pour le principal en début d'année 2008 (215 000 €) et pour un montant de 14 948 €.

Par ailleurs, une subvention de 50 000 € avait été accordée pour l'organisation de l'Open de tennis. Cette manifestation n'aura pas lieu. Par conséquent, la subvention est annulée.

De plus, il a été décidé d'octroyer une aide complémentaire et exceptionnelle aux Girondins de Bordeaux Handball Club d'un montant de 35 000 € afin de leur permettre de poursuivre l'action qu'ils mènent en direction des jeunes du quartier de la Bastide.

Le Conseil Municipal, par son vote du 16 juin 2008, a décidé d'accorder une subvention complémentaire de 75 000 € à la SASP Union Bordeaux Bègles.

Pour finir, après sollicitation des Girondins de Bordeaux Omnisports, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 5 000 € répartie comme suit :

- 3 000 € afin de les aider à l'organisation de la « Traversée de Bordeaux à la nage »,
- 2 000 € afin de permettre à Mesdames Delphine Dufrenoy, Anne Raimat et Anne Becquet de participer aux Championnats du Monde de Natation Synchronisée.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les termes des avenants et autoriser Monsieur le Maire à le signer,

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 septembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Arielle PIAZZA
Adjoint au Maire

**AVENANT A LA CONVENTION DE
PARTICIPATION
AU DEVELOPPEMENT DU SPORT –
ASSOCIATION STADE BORDELAIS
– ANNEE 2008**

Suite à la délibération D-20080127 du 25 février 2008, une convention de participation au développement du sport, définissant les objectifs communs de cette évolution ainsi que les conditions matérielles et financières qui en découlent, a été signée avec l'association Stade Bordelais.

Il a, notamment, été convenu :

↳ par acte notarié en date des 13 mars et 8 mai 1973 et modifié le 10 janvier 1994, que la Ville de Bordeaux verserait à cette association une subvention de fonctionnement pour l'entretien du Stade Sainte Germaine. Son montant doit être révisé suivant les variations de l'indice INSEE de la construction. Cet indice est passé de 1381 à 1443.

↳ d'accorder une aide à l'organisation de l'Open de Tennis féminin. Or, cette manifestation n'aura pas lieu

Par conséquent, les conditions financières concernant ces subventions doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Philippe MOULIA, Président de l'association Stade Bordelais.

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La participation de la Ville pour l'aide au fonctionnement de l'association est augmentée de 14 948 €, pour être portée à 229 948 €.

La participation de la Ville pour l'aide à l'organisation de l'Open de Tennis Féminin d'un montant de 50 000 € est annulée.

ARTICLE 2

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Stade Bordelais

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Philippe MOULIA
Président

**AVENANT A LA CONVENTION DE
PARTICIPATION**

**AU DEVELOPPEMENT DU SPORT –
ASSOCIATION GIRONDINS DE
BORDEAUX HANDBALL CLUB –
ANNEE 2008**

Suite à la délibération D-20080127 du 25 février 2008, une convention de participation au développement du sport, définissant les objectifs communs de cette évolution ainsi que les conditions matérielles et financières qui en découlent, a été signée avec l'association Girondins de Bordeaux Handball Club. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Joël GUEGAN, Président de l'association Girondins de Bordeaux Handball Club.

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La participation de la Ville pour l'aide au développement de la pratique sportive est augmentée de 35 000 € pour être portée à 265 000 € pour l'année 2008.

ARTICLE 2

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Girondins de
Bordeaux Handball Club

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Joël GUEGAN
Président

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT – PRATIQUE DU SPORT DE HAUT NIVEAU – SASP UNION BORDEAUX BEGLES – ANNEE 2008

Par délibération D-20080127 du 25 février 2008, une convention de partenariat - pratique du sport de haut niveau, définissant les objectifs communs ainsi que les conditions matérielles et financières qui en découlent, a été signée avec la SASP Union Stade Bordelais CABBG dénommée depuis le 5 juin 2008 et après déclaration au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux, SASP Union Bordeaux Bègles. Les conditions financières doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Laurent MARTI, Président de la SASP Union Bordeaux Bègles

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La participation de la Ville pour la pratique du sport de haut niveau de la société est augmentée de 75 000 €, pour être portée à 215 000 € pour l'année 2008.

ARTICLE 2

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour la SASP Union Bordeaux Bègles

Arielle PIAZZA Laurent MARTI
Adjointe au Maire Président

**AVENANT A LA CONVENTION DE
PARTICIPATION
AU DEVELOPPEMENT DU SPORT –
ASSOCIATION GIRONDINS DE
BORDEAUX OMNISPORTS –
ANNEE 2008**

Suite à la délibération D-20080127 du 25 février 2008, une convention de participation au développement du sport, définissant les objectifs communs de cette évolution ainsi que les conditions matérielles et financières qui en découlent, a été signée avec l'association Girondins de Bordeaux Omnisports. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Patrick BAQUE, Président de l'association Girondins de Bordeaux Omnisports.

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La participation de la Ville pour l'aide à l'organisation d'évènements sportifs est augmentée de 5 000 € répartie comme suit :

3 000 € pour l'organisation de la Traversée de Bordeaux,
2 000 € pour la participation de Mesdames Delphine DUFRENOY, Anne RAIMAT et Anne BECQUET aux Championnats du Monde de Natation Synchronisée.

ARTICLE 2

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Girondins de
Bordeaux Omnisports

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Patrick BAQUE
Président

